

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2019-08 du 26 novembre 2019 modifiant la délibération n° 2007-07 du 13 décembre 2007 prise pour l'application au Centre national de gestion du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006

NOR : SSAN1930821X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État et notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13 et 15 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et portant politique du voyage des personnels civils du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports ;

Vu délibération n° 2007-07 du 13 décembre 2008 modifiée prise pour l'application au Centre national de gestion du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 19 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Au premier alinéa de l'article 1-1 de la délibération susvisée du 13 décembre 2007, les mots : « 31 décembre 2019 » sont remplacés par les mots : « 31 décembre 2022 ».

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 26 novembre 2019.

Pour extrait certifié conforme,

Le président du conseil d'administration,
PHILIPPE GEORGES